

COMPTE RENDU

Jeudi 24 avril 2014 à 18 h 30
salle du conseil municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire			Franck DENOLLY, Conseiller		
Michel CROS, 1 ^{er} Adjoint			Alain GUILLOTON, Conseiller		
Daphné GAULT, 2 ^{ème} Adjointe			C. JAVERLIAC, Conseiller		
Pierre VALVERDE, 3 ^{ème} Adjoint			Pascale JURY, Conseillère		
Stéphanie JODAR, 4 ^{ème} Adjointe			Noélie LASCOLS, Conseillère		
Sandrine BONNAY, Conseillère			Nelly MICHALON, Conseillère		
Yoann CHARDON, Conseiller			Bernard SEEMANN, Conseiller		
M-Claude CLAMARON, Conseillère					

Secrétaires de séance : Stéphanie JODAR et Nelly MICHALON

Présence de Messieurs GRAND et RAHALI, de la Trésorerie du Pays Roussillonnais, qui sont venus faire un commentaire sur la situation financière. Explication sur l'endettement (nombre d'années) et la Capacité d'Auto Financement.

Chiffres clés de la commune.

Délibérations

1. Délibération Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire (articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire propose qu'il puisse, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de pouvoir traiter des dossiers concernant des sommes minimales sans en référer chaque fois au conseil municipal. Délibération avec 22 délégations.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Délibération fixant les taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Proposition d'appliquer le taux maximal pour le paiement des indemnités mensuelles des élus (maire et quatre adjoints)

Délibération adoptée à l'unanimité pour l'indemnité du Maire.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés (14 « pour » ; 1 « contre ») pour les indemnités des adjoints.

Arrivée de Pascale JURY

3. Délibérations affectation des résultats 2013 pour le Budget Communal et le Budget Locaux Commerciaux (incluant les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget Assainissement).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner les dispositions suivantes :

- Budget communal. Il est proposé d'affecter la somme de 193 000 € à 100% dans le budget communal.
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

DC

- Budget locaux commerciaux. Il est proposé d'affecter la somme de – 27 000 € à 100% dans le budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

- 4. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention pour la facturation de l'Assainissement**
 Monsieur le Maire présente et donne lecture à l'assemblée de la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'Assainissement collectif et non collectif.
 En précisant que pour une période donnée la commune assurera la gestion de la facturation pour le compte de la Régie d'Assainissement du Pays Roussillonnais. Cette prestation sera indemnisée à hauteur de 1,80 € HT par facture. **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

- 5. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition au profit de la CCPR des biens meubles et immeubles appartenant à la commune (compétence assainissement).**
 Monsieur le Maire présente et donne lecture à l'assemblée de la convention permettant de mettre à disposition les biens meubles et immeubles appartenant à la commune de Saint-Prim.
 Cette convention s'inscrit dans la prise de compétence Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par la CCPR à compter du 1 janvier 2014.
 En précisant qu'il s'agit d'une mise à disposition des équipements liés au bon fonctionnement de l'assainissement. **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

- 6. Vote des subventions pour les associations.**

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions accordées aux associations en 2013 :

- Sou des Ecoles : 2 000 €
- Association Familiale : 400 €
- Saint Prim Cœur de Village : 3 500 €
- ACCA Chasse : 80 €
- AFIPAEIM : 80 €
- Souvenir Français : 50 €
- Muse Champêtre : 200 €
- UCOL : 107 €
- CCAS : 7 913 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

- 7. Délibération pour validation de la durée des amortissements des immobilisations.**

M. le Maire propose d'amortir certains biens avec les durées d'amortissement suivantes :

Catégories de biens amortis	Durée
Documents d'urbanisme (202)	15 ans
Frais d'études non suivis de travaux (2031)	15 ans
Immobilisations incorporelles (2088)	15 ans
Réseaux d'assainissement (21532)	30 ans
Subvention d'équipement région (20412)	15 ans
Subvention d'équipement autre (20418)	15 ans

DE

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. Vote du Budget Communal 2014 et du Budget Locaux Commerciaux 2014

- Budget communal

Monsieur le Maire propose de fixer le budget prévisionnel communal à la somme de 965 964,10 € en Fonctionnement et à la somme de 432 494,64 € en Investissements. **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

- Budget locaux commerciaux

Monsieur le Maire propose de fixer le budget prévisionnel locaux commerciaux à la somme de 47 900 € en fonctionnement et à la somme de 220 132 € en Investissements. **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

9. Délibération pour validation des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des impôts.

DECIDE de maintenir et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2014

➤ Taxe d'Habitation	taux	10,90 %
➤ Taxe Foncière (bâti)	taux	17,13 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	taux	48,04 %

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 12.

Didier GERIN, Maire


